

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur- Fraternité - Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT AGRICOLE

AVIS D'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 3/CPMP/SR/DAA/MA/2017 

1. Le Ministère de l'Agriculture à travers la Direction de l'Aménagement Agricole va mobiliser sur ses ressources budgétaires pour financer le coût de la mission de contrôle et de surveillance des travaux de construction du barrage de Seguelil.
2. Les bureaux de consultants qui désirent participer à la présente sollicitation, seuls ou en Groupement, devront fournir les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises tel que :
 - Etre opérant dans le domaine des missions de contrôle et de surveillance des travaux de barrages ou des projets similaires depuis plus de cinq ans.
 - Avoir une expérience pertinente générale et spécifique attestée dans le domaine du contrôle et de surveillance des travaux de barrages, des aménagements hydro agricole, des travaux publics et des barrages attestés.

Les bureaux internationaux doivent nécessairement être en groupement avec des bureaux nationaux.

Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous:

1. Expérience générale et spécifique du Bureau	100 points
1.1 Expériences générales dans le domaine de contrôle et de surveillance des travaux d'aménagement hydro agricole, des travaux publics.	40 points
1.2 Expériences spécifiques dans le domaine de contrôle et de surveillance des travaux de construction des barrages	60 points

3. Le bureau doit prouver qu'il possède des expériences générales et spécifiques attestées dans le domaine. **Les expériences non accompagnées par des attestations de bonne fin ne seront pas prises en compte.**
4. Le bureau doit pouvoir mettre à la disposition de la mission les profils du personnel clé ci-dessous: Un ingénieur barragiste, ingénieur en génie civil ou hydraulique, un géotechnique ; un géologue et un géomètre. **Les curriculum vitae ne sont pas demandés à cette étape du processus.**
5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Les candidats présélectionnés seront par la suite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode qualité/coût.
6. Le dossier de la manifestation intérêt doit comprendre les éléments suivants : lettre de candidature, note de présentation, expériences générales et spécifiques.
7. Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Ministère de l'Agriculture ou de la Direction de l'Aménagement Agricole Nouakchott, Mauritanie, Tél : 45 25 74 75, 45 21

23 30, 45 29 76 79 ou la CPMP/SR, Tél: 45 24 21 74, ou consulter le dossier de la MI au site www.cpmpsr.com. Les manifestations d'intérêt international doivent être adressées, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies, A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural. Avenue Moctar O/ Daddah, 2ème étage Immeuble MOUNA

8. La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : ----- 2017 à 10 H TU. Avec la mention: «Pli à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture», Et dans le coin gauche : «Manifestation d'intérêt international pour la mission de contrôle et de surveillance des travaux de construction du barrage de Seguell en Adrar».
9. Les plis seront ouverts, en séance publique, par la-Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le -----2017 à 10 H TU.

La Secrétaire Générale du MA
M'Aiziza MINT MAHFOUD OULD KERBALLY